



Procès-verbal de la REUNION du 08 JUILLET 2025

Présents : M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, Mme Nicole Saint-André, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Deprele, Mme Gaëlle Leschiera, Mme Claudine Verdolini.

Absent excusé : M. Sébastien Polloce.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Christine Deprele.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que la révision de la carte communale est exécutoire depuis le 3 juillet dernier ; ce qui ouvre à présent la possibilité de créer un lotissement sur le terrain du Plat des Granges acquis à l'Indivision Verchère.

C'est à ce titre que Monsieur le Maire a invité M. Cyril Da Silva d'INGEPRO, cabinet d'ingénierie qui a accompagné la commune pour les travaux d'aménagement de l'entrée du village ainsi que pour l'étude de sécurisation de la Montée du Couvent.

INGEPRO pourrait apporter son expertise à la commune dans le projet du lotissement en réalisant une étude préalable (ou étude d'opportunité) qui se décline en plusieurs phases :

- Analyse des enjeux, diagnostic
- Orientation d'aménagement et proposition de scénarios
- Plan de composition et approche financière

Entre chaque étape, des réunions seront programmées avec les élus.

Compte tenu de la pente du terrain, un plan en 3D sera nécessaire.

Cette étude d'une durée de 4 mois environ permettra de déterminer la viabilité du projet. Elle n'inclut pas le permis de lotir, les frais de géomètres, les éventuelles études techniques ni la maîtrise d'œuvre.

Le coût de cette étude s'élève à 8 050.00 € HT.

Monsieur le Maire insiste sur l'intérêt de créer un lotissement communal (avec un budget annexe) plutôt que de faire appel à un lotisseur privé dont la logique de rentabilité est indéniable.

. 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2025

***DEL. 29/2025 :**

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 06 mai dernier.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ Projet de lotissement communal

***DEL. 30/2025 :**

Suite à la présentation de M. Da Silva en début de séance, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la pertinence de l'étude préalable et la proposition d'INGEPRO.

Considérant que cette étude est indispensable pour appréhender le projet de lotissement et aider à la prise de décision,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- est favorable à la réalisation d'une étude préalable ;
- valide la proposition financière d'INGEPRO d'un montant de 8 050.00 € HT

Adopté à l'unanimité.

. 3/ Création d'une nouvelle voie de circulation à La Douzette

***DEL. 31/2025 :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une voie à La Douzette en précisant qu'il s'agit bien d'un projet d'intérêt général même s'il fait suite à la demande de l'entreprise GIRAUD TDT. Le Cabinet INGEPRO a également été sollicité pour la réalisation d'une étude qui permettra de déterminer l'impact, la surface d'emprise au sol et le coût des travaux. Les cinq propriétaires concernés par ce projet ont été informés. L'entreprise GIRAUD TDT est prête à financer 50% de l'étude dont le coût s'élève à 3 975 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide la proposition d'INGEPRO.

Adopté à l'unanimité.

. 4/ COR : Fixation du nombre et de la répartition des sièges communautaires dans le cadre d'un accord local

***DEL. 32/2025**

Dans la perspective des élections municipales 2026, les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard le 31 août 2025 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les communes devront se prononcer, par délibération, sur un accord local selon les conditions de majorité suivantes : 2/3 des communes (21) représentant 50% de la population totale (25 468 habitants) ou la moitié des communes (16) représentant 2/3 de la population (33 957 habitants).

A défaut d'accord local, la composition du conseil communautaire s'effectuera selon les règles dites « de droit commun ». Le nombre de délégués communautaire est à présent de 63. Dans le cadre de l'accord local, il passerait à 70 : les communes de St-Romain-de-Popey, St-Forgeux, Cublize, Grandris, St-Jean-la-Bussière, Lamure-sur-Azergues, Poule-les-Echarmeaux et Valsonne se verraient attribuer un conseiller communautaire en plus et Tarare un conseiller en moins.

Les conseillers communautaires n'étant pas rémunérés, cette nouvelle répartition n'aura pas d'impact sur le budget de la COR. Elle permettra un meilleur équilibre géographique et une évolution dans la représentation des communes et plus globalement des vallées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de fixer à 70 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, répartis comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre décroissant)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
TARARE	10 881	12
THIZY-LES-BOURGS	5 794	7
VINDRY-SUR-TURDINE	5 283	6
AMPLEPUIS	4 858	6
COURS	4 329	5
ST-ROMAIN-DE-POPEY	1 703	2
ST-FORGEUX	1 538	2
CUBLIZE	1 357	2
GRANDRIS	1 212	2
ST-JEAN-LA-BUSSIÈRE	1 175	2

LAMURE-SUR-AZERGUES	1 051	2
POULE-LES-ECHARMAUX	1 027	2
VALSONNE	994	2
ST-CLEMENT-SOUS-VALSONNE	904	1
CHAMBOST-ALLIERES	819	1
ST-NIZIER-D'AZERGUES	776	1
JOUX	753	1
ST-JUST-D'AVRAY	743	1
ANCY	674	1
RONNO	650	1
ST-VINCENT-DE-REINS	627	1
LES SAUVAGES	621	1
ST-MARCEL-L'ECLAIRE	568	1
CLAVEISOLLES	557	1
AFFOUX	397	1
CHENELETTE	365	1
RANCHAL	311	1
ST-BONNET-LE-TRONCY	311	1
SAINT-APPOLINAIRE	235	1
MEAUX-LA-MONTAGNE	226	1
DIEME	196	1

Adopté à l'unanimité.

. 5/ Acquisition de la parcelle cadastrée n° 83 section F à l'Indivision MARGAND

***DEL. 33/2025**

L'indivision Margand a donné son accord pour vendre à la commune la parcelle F83 de 7 310 m² ; cette acquisition permettra l'aménagement d'une place de dépôt pour la desserte de Marcellin. Cette parcelle se trouvant en limite avec la commune de Poule-les-Echarmeaux, la place de dépôt créée pourrait éventuellement être louée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acheter à l'Indivision Margand la parcelle F83 au prix de 1 500 €.

Adopté à l'unanimité.

Gérard Achaintre informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection des dessertes forestières de Marcellin et La Grandouze ont été réceptionnés jeudi 3 juillet et que les subventions devraient être versées d'ici le mois d'octobre. Monsieur le Maire tient à remercier Manon Carré du CNPF pour son accompagnement dans ce dossier très technique.

. 6/ Résidence intergénérationnelle

↳ Point sur les travaux : Malgré un retard d'un mois pris sur le planning prévisionnel, les travaux avancent bien. Le gros-œuvre a été réalisé dans de bonnes conditions ; la pose de la structure bois et de la charpente est en cours. Une partie du bâtiment sera couverte d'ici la fin de la semaine.

↳ Aménagements intérieurs

***DEL. 34/2025**

Le Conseil Municipal valide le devis de Cuisines Morel (by Créapose) pour l'aménagement intérieur de la pièce commune et de la pièce qui servira à la maîtresse de maison, ainsi que pour les kitchenettes des logements, pour un montant global de 63 000 € HT. Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention a été sollicitée auprès du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2025 pour l'ensemble de ces aménagements.

Adopté à l'unanimité.

↳ Raccordement ENEDIS

Suite aux derniers échanges avec ENEDIS, il ne sera pas possible de faire un seul raccordement avec des sous-compteurs dans les logements. Un raccordement par logement (donc un compteur par logement) est à prévoir.

↳ Raccordement ORANGE

Un seul raccordement est prévu avec distribution câblée dans chaque logement prévue dans le lot « électricité ».

↳ Agrément du Département : Monsieur le Maire rappelle qu'à l'origine du projet de MARPA, un agrément du Département avait été obtenu pour 25 places en résidence autonomie (dont 5 pouvant prétendre à l'aide sociale). Il indique que le projet ayant évolué en résidence intergénérationnelle de 10 logements, il convient de demander au Département le transfert de cet agrément afin que la résidence intergénérationnelle soit reconnue résidence autonomie et placée sous statut établissement médico-social (ESMS). Concernant les 15 places en reliquat de l'autorisation initiale, il est demandé à la commune de solliciter une autorisation de transfert auprès du Département. Ces places pourraient être affectées au projet de résidence autonomie de Poule-les-Echarmeaux.

Afin d'avancer sur ce dossier, Monsieur le Maire a proposé une rencontre avec l'ADHA et le Département début septembre.

↳ En réponse à Christine Deprele, Monsieur le Maire indique que trois candidatures ont déjà été déposées. Les personnes intéressées doivent s'adresser à l'ADHA.

↳ Sébastien Laval ajoute qu'il convient d'attribuer un numéro de maison à la résidence (Rue de la Manécanterie). Isabelle Durand-Lambolez fera le nécessaire.

. 7/ Remplacement du bar du commerce

***DEL. 35/2025**

Afin de remplacer le bar du Comptoir du Bourg qui est en très mauvais état, un devis a été demandé à Cuisines Morel (By Créapose) pour son remplacement. Des travaux d'électricité et de plomberie seront également à prévoir ; portant le coût du projet à 15 000 € HT environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide que la commune finance le projet de remplacement du bar au Comptoir du Bourg ;
- Dit qu'en contrepartie, une revalorisation du loyer sera appliquée.

Adopté à l'unanimité.

. 8/ Logements communaux

Suite à la réunion de la commission Bâtiments, un des logements communaux de la Résidence des Fougères sera rénové avant sa remise en location. Un rendez-vous avec différents artisans a eu lieu la semaine dernière pour connaître le montant des travaux (électricité, plomberie, peinture, menuiserie, aménagement intérieur, isolation des combles).

***DEL. 36/2025 : Résidence des Genêts**

Un des logements va être libéré le 31 juillet. Monsieur le Maire indique qu'il a reçu la candidature de Mme Roselyne Gautheron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à consentir un bail de location à Mme GAUTHERON Roselyne à compter du 1^{er} août 2025.
- Fixe le loyer mensuel à 285.00 € (deux cent quatre-vingt-cinq euros).
- Fixe le montant de la caution à un mois de loyer, soit 285.00€ (deux cent quatre-vingt-cinq euros).
- Dit que le loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire, soit à compter du 1^{er} août 2026, sur la base de l'Indice de Révision des Loyers du 2^{ème} trimestre publié par l'INSEE. L'indice de départ sera l'indice IRL du 2^{ème} trimestre 2025 (146.68).

Adopté à l'unanimité.

. 9/ Cession du fonds de commerce de la boulangerie

***DEL. 38/2025**

La SAS Auberge des Petits envisage de vendre le fonds de commerce de la boulangerie à la SARL Les Gourmandises de Monsols. Le local dans lequel le fonds de commerce est exploité est donné à bail par la commune de Claveisolles, aux termes d'un acte sous seing privé du 31 juillet 2023, et ce pour une durée de 9 ans ayant commencé à courir le 1^{er} août 2023.

Monsieur le Maire indique que la vente sera signée le 14 août prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Déclare donner son agrément à la cession du bail commercial ;
- Accepte la SARL Les Gourmandises de Monsols comme nouveau locataire aux lieu et place de la SAS Auberges des Petits ;
- Autorise Monsieur le Maire à intervenir lors de la signature de l'acte de vente du fonds de commerce en l'étude de Me Fourier-Pegon, notaire à La Clayette.

Adopté à l'unanimité.

. 10/ Acquisition de la parcelle cadastrée n°81 section O à M. Didier Ballandras

***DEL. 37/2025**

Dans le cadre de la réfection de la desserte forestière de La Grandouze, Monsieur le Maire indique qu'il convient de régulariser par un acte administratif l'acquisition d'une partie de la parcelle de M. Didier Ballandras qui a été aménagée en place de dépôt avec l'accord du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir à titre gratuit la parcelle cadastrée n°81 section O d'une surface de 11 a 13 ca à M. Didier Ballandras.
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle dont les actes seront dressés par acte authentique en la forme administrative.
- Autorise Monsieur le Maire à authentifier les actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du CGCT.
- Accorde délégation de signature à M. Gérard Achaintre, 3^{ème} adjoint, à signer les actes administratifs au nom de la commune, considérant que M. Gérard Achaintre a eu en charge le suivi de ce dossier et après accord des 1^{er} et 2^{ème} adjoints.
- Dit que les frais de géomètres et les frais d'établissement des actes authentiques en la forme administrative seront payés par la commune.

Adopté à l'unanimité.

. 11/ VHB : implication de la commune dans la construction d'un projet sur la Haute Vallée d'Azergues

Monsieur le Maire fait un rapide historique de VHB, de sa création à aujourd'hui.

Françoise Raynaud, qui a assisté au comité de pilotage du 30 juin dernier, rappelle que VHB rencontre des difficultés financières et des difficultés relatives au territoire. Suite à l'audit réalisé par un cabinet externe, il a été décidé de travailler sur 2 territoires distincts : *le Haut Beaujolais et la Haute vallée d'Azergues* ; ce qui implique 2 projets différents et 2 associations gestionnaires différentes.

A présent, VHB sollicite les communes pour connaître leur implication dans la définition des projets et leur participation financière. Les communes intéressées devront désigner une personne (ou un binôme) pour s'exprimer en leur nom lors des différentes réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide que la commune participera à la construction d'un projet sur le territoire de la Haute Vallée d'Azerges.
- Dit que VHB doit recentrer son projet sur la Petite Enfance et notamment sur l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires car ce service est indispensable aux familles du territoire.

- Dit que les charges de structure de VHB doivent être mieux maîtrisées.

Françoise Raynaud ajoute que VHB est aussi à la recherche d'un local car le bail du local actuel prend fin mi-novembre 2025.

. 12/ PLUIh et SCOT

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été abandonné sur le territoire de la COR alors que les communautés de communes voisines sont déjà dotées d'un tel document.

Dans le même temps, le nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Beaujolais a été adopté fin juin. Il est globalement plus favorable que le précédent aux territoires intermédiaires comme le nôtre. Ainsi, par exemple, suite à la fête du bois, le nouveau document prévoit de maintenir l'activité Bois sur la vallée plutôt que de la déplacer vers un territoire plus important.

. 13/ Information et questions diverses

☒ Urbanisme :

• PC et DP accordés depuis la dernière séance

DP 069 060 25 00006	Mme CRETTE Dany 17 rue de la Manécanterie	Remplacement fenêtres en double vitrage + velus en toiture en PVC blanc (régularisation en vue d'une vente)
DP 069 060 25 00007	GAEC de l'Espoir 374 route de Valtorte	Réalisation de silos pour stockage fourrage d'une surface de 390 m2 + 165 m2 au sol
DP 069 060 25 00008	Mme FRANCAS Mathilde 6 rue de la Manécanterie	Installation de PAC Changement des menuiseries
DP 069 060 25 00009	M. LAMY Gwenaël 35 impasse du Sabon	Construction d'un carport auto-porté en bois avec bac acier de 16.50 m2 Changement de portail et clôture
PC 069 060 25 00001	SARL FERME DE LA CORCELLE	Construction d'un bâtiment agricole de 506.80 m². Rénovation de la toiture d'un bâtiment agricole et pose de panneaux photovoltaïques

• PC et DP en cours d'instruction

DP 069 060 25 00010	M. MARTIN Didier 30 rue de la Manécanterie	Pose d'une piscine coque en polyester
DP 069 060 25 00011	M. DESPRAS Jean-Yves 268 route de Valtorte	Pose d'un bardage bois sur la façade sud du hangar. Changement de toiture avec pose de panneaux photovoltaïques (puissance 3Kwc)
DP 069 060 25 00012	M. MARTIN Didier 30 rue de la Manécanterie	Installation climatisation et ajout unité extérieure sur la façade nord

- ☑ Des cours de dessin et de peinture seront dispensés par Arnaud Legrand à la salle du Club des seniors à partir du mois de septembre le mercredi de 15h00 à 17h00 pour les jeunes et le jeudi de 18h30 à 21h00 pour les adultes.
- ☑ Le revêtement de sol extérieur des Pitchouns a été remplacé par l'entreprise Paysage 2000 pour un coût de 12 348 €. La commune a bénéficié d'une subvention de la CAF de 10 000 € pour ces travaux. VHB remercie vivement la commune d'avoir mené à bien la rénovation du jardin de la cabane des Pitchouns afin d'offrir aux enfants un espace extérieur adapté et sécurisé.
- ☑ Démarche performancielle : Tous les luminaires d'éclairage public ont été remplacés par des lampadaires à leds ; ce qui a occasionné des perturbations dans la programmation de l'éclairage public.
- ☑ Bibliothèque municipale : La commune a pris en charge le repas partagé par les bénévoles au Comptoir du Bourg.
- ☑ La Région Auvergne Rhône-Alpes a attribué à la commune un barnum.
- ☑ SEHVA (Syndicat des Eaux de la Haute Vallée d'Azergues) : une étude réalisée dernièrement sur la fusion du SEHVA et du SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Oingt) a été restituée aux délégués et aux maires des communes adhérentes à ces deux syndicats. Si le projet de fusion apparaît comme une opportunité pour le SEHVA, il est moins évident pour le SIEVO. L'intérêt majeur pour les 2 syndicats serait de faire plus de poids pour l'achat de l'eau et pour les marchés de travaux.
- ☑ Nuit des DJ : Programmée le 30 août prochain sur le terrain en face de l'auberge. Le Conseil Municipal demande à ce que les riverains soient informés des nuisances sonores engendrées par cet évènement
- ☑ Retour sur la Fête du Mont Soubran du 28 juin : La journée s'est déroulée dans une ambiance festive et sympathique avec de nombreux bénévoles mobilisés pour l'organisation. Une plus grande affluence de visiteurs était attendue, certains ayant peut-être été découragés par la chaleur et/ou l'accès difficile au site.
- ☑ Brocante du dimanche 13 juillet : La rue de l'Azergues sera placée en sens unique de circulation.
- ☑ Fête du Bois : Elle aura lieu les 11 et 12 juillet 2026 avec pour fil conducteur « *La Forêt en 2100* ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

La secrétaire de séance,
Christine DEPRELE

Le Maire,
Dominique DESPRAS